ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 décembre 2018 portant composition du jury de fin de formation des ingénieurs d'études sanitaires. – Promotion 2018

NOR : *SSAR1830871A*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs d'études sanitaires,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du jury de fin de formation des ingénieurs d'études sanitaires de la promotion 2018 :

M. Jean-Luc Richon, représentant le directeur général de la santé.

M. Martin Szcrupak, représentant le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux.

Mme Nathalie Bonvallot, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

Mme Alice Kopel, représentant le directeur général de la santé.

M. Laurent Caffet, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé du Grand-Est.

M. Benoit Champenois, représentant le délégué de l'agence régionale de santé de Bretagne, unité territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 décembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau de la formation,
YANN-GAËL JAFFRÉ